

L'UDC à l'assaut de l'instruction publique : avec la présidence de la CDIP, l'UDC vise un poste-clé du système éducatif suisse

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 1996

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'autres débats (où nous serons seuls, entre Confédérés)

exigent un engagement

identique, mais pas la même mise à l'épreuve du lien.

L'UDC à l'assaut de l'instruction publique

Avec la présidence de la CDIP, l'UDC vise un poste-clé du système éducatif suisse

Yvette Jaggi - 26 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23534>

C'est sur l'école que l'Union démocratique du centre (UDC) fonde la défense spirituelle de la patrie helvétique. C'est sur l'école que l'idéologie conservatrice de l'UDC compte pour préserver la famille traditionnelle et la société pure suisse. En témoignent aussi bien la doctrine de l'UDC nationale sur la [formation](#) que les chapitres *ad hoc* des programmes cantonaux.

Sur le front, les élus et militants de l'UDC veulent une école sélective, privilégiant la performance individuelle des élèves au détriment de l'égalité des chances entre eux. Selon eux, pas question d'accepter les enfants de sans-papiers, comme l'a d'emblée rappelé Oskar Freysinger à son arrivée à la direction de l'instruction publique valaisanne. S'opposant systématiquement à «*l'agitation réformatrice*», l'UDC a combattu le concordat [HarmoS](#), canton après canton, sans parvenir à empêcher l'entrée en vigueur de cet important accord sur l'organisation à l'échelle du pays d'une instruction publique toujours du ressort des cantons.

Or, voilà que le parti de

Blocher, Brunner et Maurer vise la présidence de l'organisme qui a mis au point le fameux accord intercantonal: la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) dont les activités se fondent sur le concordat scolaire de 1970. En effet, la succession d'Isabelle Chassot, qui détient cette position clé depuis 2002, est virtuellement ouverte depuis l'annonce de sa démission du gouvernement fribourgeois pour s'en aller reprendre la direction de l'Office fédéral de la culture, chargé de mettre en œuvre la plus subsidiaire des politiques fédérales.

La prétention de l'UDC à occuper une position-clé dans le secteur de l'éducation n'est pas arithmétiquement infondée. Car si l'UDC a perdu la bataille d'HarmoS dans une quinzaine de cantons, elle a récolté nombre de positions gouvernementales que lui ont lâchement abandonnées les autres partis, peu pressés d'assumer la difficile responsabilité de l'instruction publique. Entre 2000 et mai 2013, le nombre des conseillers d'Etat UDC en charge de l'école est passé de zéro à sept,

tandis que leurs homologues démocrates-chrétiens et libéraux-radicaux voyaient leurs effectifs fondre de 21 à 8. Quant aux socialistes, ils auront, dans les mêmes treize ans, doublé le nombre de leurs conseillers d'Etat membres de la CDIP, passés de 4 à 9 avec désormais la neuchâteloise Monika Maire-Hefti, auxquels s'est joint le Vert bernois Bernhard Pulver.

En clair, l'UDC et le PS ont les meilleures chances de placer l'un des leurs à la présidence de cette Conférence intercantonale, qui reviendra probablement à un ou une Suisse alémanique. L'Argovien Alex Hürzeler tient la corde parmi les candidats potentiels de l'UDC tandis que la socialiste zurichoise Regina Aeppli s'est pratiquement mise sur les rangs, ce qui l'obligerait le cas échéant à faire une législature supplémentaire au gouvernement du plus fort canton de Suisse. Déjà membre du comité de la CDIP, la socialiste vaudoise Anne-Catherine Lyon pourrait avoir sa chance si la majorité alémanique désignait pour la première fois de son histoire deux personnalités romandes

d'affilée.

Si l'UDC s'intéresse tant à cette présidence, c'est que la CDIP coordonne les efforts cantonaux en matière d'enseignement des langues et encourage tout particulièrement les cours de «*langue et culture d'origine*» (LCO) offerts aux enfants de migrants. De l'albanais au vietnamien, les cantons urbains proposent entre vingt et trente LCO, sachant que la richesse de vocabulaire dans la langue du pays d'origine facilite l'apprentissage de la langue parlée dans le pays d'immigration et accélère le rattrapage par la voie des classes d'accueil. Il en existe vingt-cinq, par exemple, en ville de Lausanne, comptant plus de 300 élèves.

Allergique à «*la manie professorale de l'intégration*» et à «*l'endoctrinement égalitariste de la gauche*», l'UDC se contente de dénoncer la proportion croissante

d'élèves allophones dans les écoles suisses. Dans le canton de Zurich, on compte quelque **80 écoles** où la proportion des enfants ayant le *Schweizerdeutsch* comme langue maternelle n'atteint pas 30%. Pour autant, ni les Zurichois ni les Bernois n'envisagent d'imposer des quotas minimaux comme ceux que des députés de tous bords, la socialiste Sybille Benz Hübner en tête, voudraient introduire dans les écoles primaires de Bâle-Ville. Selon eux, aucune classe ne devrait comprendre moins de 30% d'élèves parlant le dialecte à la maison ni plus de 30% d'élèves ayant une autre et même langue d'origine (turc, italien ou anglais par exemple).

La formation et l'intégration des élèves allophones comme celles des personnes souffrant d'illettrisme constituent des enjeux majeurs de l'école et de la société multiculturelle. La CDIP l'a reconnu au plan suisse, les cantons et les villes s'y

attellent au quotidien local. A tous les niveaux, l'UDC freine pour mieux préserver l'image qu'elle se fait d'une Suisse pure et sûre. Et même si la liste des **membres** de la CDIP ne mentionne pas leur étiquette partisane, ils ne la perdent pas en entrant dans cette Conférence intercantonale. Et encore moins en assumant les importantes prérogatives présidentielles, qui vont de l'audition par les commissions parlementaires fédérales à la représentation de la Suisse, avec rang de ministre, dans les instances internationales relatives à l'école obligatoire.

Un conseiller d'Etat UDC à la tête de la CDIP, c'est la contradiction programmée entre son *credo* partisan et les principes défendus par la Conférence intercantonale. L'école et les élèves, en particulier allophones, méritent mieux qu'une telle incohérence. Aux autres acteurs politiques de la scène de l'éducation d'y veiller.

«Lex Weber»: une tragédie si typiquement helvétique

Croquis d'ambiance à Mon Repos

Alex Dépraz - 23 mai 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23521>

Ce 22 mai 2013, le Tribunal fédéral a rendu trois arrêts très attendus dans le cadre de l'application de la *lex Weber*. Pierre Chiffelle, l'avocat d'Helvetia Nostra, a vécu cette journée comme un «*thriller juridico-institutionnel*». On

pourrait aussi dire une pièce typiquement helvétique avec ses règles bien précises: unité de lieu, de temps et d'action.

Rien de plus génétiquement suisse qu'une audience publique du Tribunal fédéral.

Tout y concourt. Le lieu, d'abord. Non les bords de l'Aar, centre habituel des activités fédérales, mais ceux décentrés du Léman à Lausanne, capitale judiciaire, et l'austère et méconnu palais de justice de Mon Repos. Les personnages